



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 mai 2026**, le Conseil municipal a pris la résolution suivante :

### **R 01-2026 – RESOLUTION RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2025 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES DE CHOULEX-VANDŒUVRES (GISPVCV)**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

Par                      **18 voix favorables**              **0 voix défavorables**              **0 abstentions**

D'approuver les comptes 2025 du Groupement des Sapeurs-pompiers volontaires de Choulex-Vandoeuvres présentant un total des charges à hauteur de 281'345.77 F et un total des recettes de 288'539 F, faisant ainsi apparaître un excédent de revenus du compte de résultats de 7'193.23 F.

\*\*\*

**Le texte complet de la résolution peut être consulté à la mairie de Vandœuvres du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et le mardi également de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes ***Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

Vandœuvres, le 20 mai 2026

La Présidente du Conseil municipal  
**Catherine PICTET**